

REGLEMENT FETE DE L'EAU LIBRE
7 septembre 2024



Ois'eau libre
La natation en liberté

La **Fête de l'eau libre** est organisée par l'association l'Ois'eau Libre à cette adresse :

Base nautique de Longueil Sainte Marie
Chaussée du Marais
60126 Longueil Sainte Marie

Les épreuves sont ouvertes à tous. En s'inscrivant, chaque participant s'engage à connaître et respecter le règlement de l'épreuve. Il valide les renseignements fournis et il s'engage également à disposer d'une assurance responsabilité civile.

I. Informations Générales

Date : 7 septembre 2024

Horaires : ouverture de la base à 12h30

Epreuves : 1 km – 3 km – 5 km

Formalités : certificat de non contre-indication à la pratique en compétition de la *natation en eau libre* de moins d'un an ou d'une licence FFN ou FFTRI ou FFESSM.

Droits d'engagements :

Distance	Avant le 31/07/2024 à minuit	Après le 31/07/2024 à minuit
1km	11,00 €	15,00 €
3km	21,50 €	25,00 €
5km	21,50 €	25,00 €

Catégories : Femmes maillot de bain – Hommes maillot de bain – Femmes combinaison – Hommes combinaison sur chacune des distances.

Age minimum : 12 ans révolus pour les 3 km et 5 km. Pour les mineurs, un responsable légal (parent ou tuteur) signera la liste d'émargement, ce qui vaudra autorisation parentale pour participer à cette épreuve.

Clôture des inscriptions : le samedi 7 septembre 2024 à 12h - **IMPORTANT : aucune inscription ne sera acceptée sur place.**

Inscription : L'inscription est réalisée via le site www.prolivesport.fr et sera validée à la réception électronique du droit d'engagement payé et du certificat ou de la licence susmentionnés dans la partie « Formalités ».

Nombre de participants maximum : Le nombre de concurrents maximum est fixé à 300 personnes sur le total des trois épreuves.

Température minimale : aucune, les participants seront avertis de la température de l'eau avant le départ de l'épreuve.

L'OIS'EAU LIBRE

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : Base Nautique de Longueil Sainte Marie

Chaussée du Marais - 60126 Longueil Sainte Marie

Répertoire National des Associations (RNA) : W604003620



Temps limite : il n'y aura pas de sortie forcée des nageurs retardataires, a maxima les nageurs devront avoir fini au moment du départ du 1 km (soit 2h30 après le départ des courses 3 km et 5 km données en même temps).

Matériels autorisés : lunettes, pince-nez, bouchons d'oreille, bonnets, combinaisons néoprènes, palmes et tuba (**attention : les palmes sont uniquement autorisées avec la combinaison néoprène**).

ATTENTION : En l'absence de ces documents, il ne sera pas remis de dossard et vous ne pourrez pas prendre le départ et prétendre au remboursement des frais d'inscription.

II. Programme de la journée du samedi 7 septembre 2024

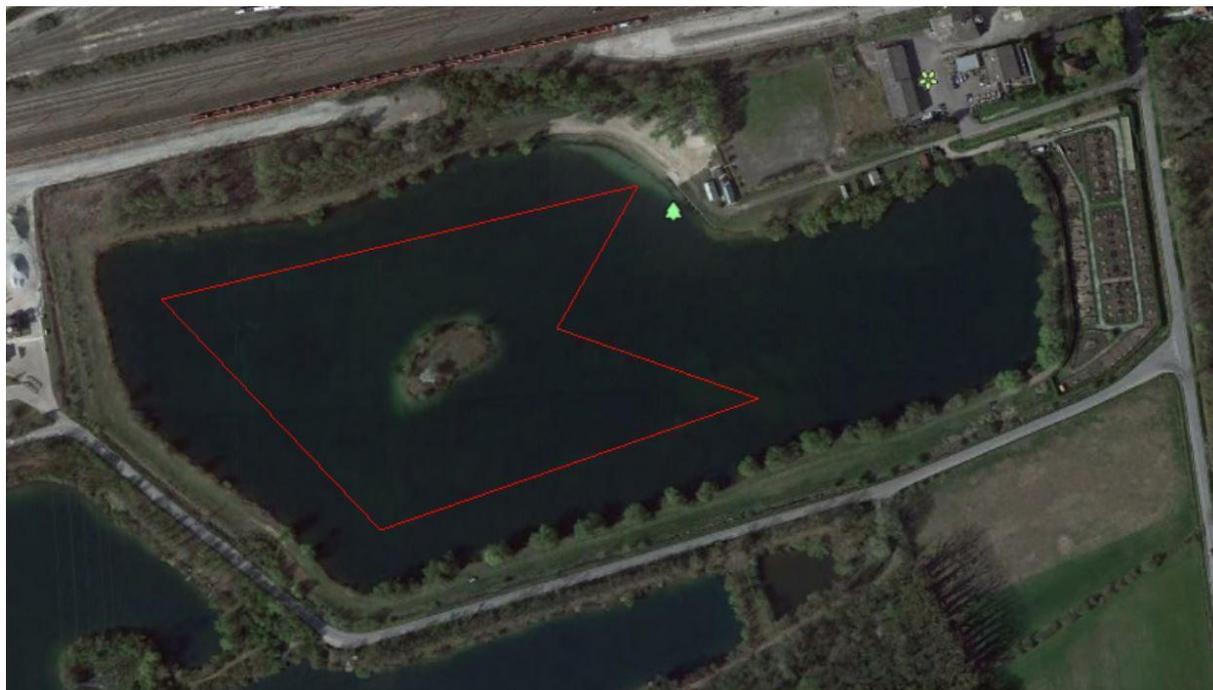
12h30	Ouverture de la base de loisirs Émargements – retrait des bonnets et des puces électroniques à mettre au poignet – marquage des nageurs
14h15	Briefing de course pour les nageurs des 3 km et 5km
14h30	Départ des courses 3 km et 5 km
16h45	Briefing de course pour les nageurs du 1 km
17h	Départ de la course 1 km
18h	Podium de toutes les courses pour les 3 premiers scratchs de chaque catégorie décrite dans les informations générales

III. Parcours

Le départ est groupé. Il sera lancé de la berge par un coup de sifflet ou de corne de brume. Le parcours se compose en tours de l'île centrale du plan d'eau, balisé par 5 bouées (en fin de tour, la 5ième bouée est matérialisée par l'arche de l'arrivée).

- Parcours de 1 km : 1 tour de l'île
- Parcours de 3 km : 3 tours de l'île
- Parcours de 5 km : 5 tours de l'île

La fin de la course sera sous l'arche d'arrivée.



L'OIS'EAU LIBRE

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : Base Nautique de Longueil Sainte Marie

Chaussée du Marais - 60126 Longueil Sainte Marie

Répertoire National des Associations (RNA) : W604003620



IV. Sécurité

La sécurité de la course sera assurée par le dispositif suivant :

- Surveillance des nageurs sur le plan d'eau par des bénévoles, sur un bateau à moteur et sur des canoës répartis le long du parcours ;
- Présence sur la base nautique d'une équipe de secours composée de 2 sauveteurs.

En cas de problème, chaque bénévole sera capable de contacter l'équipe de secours.

Un briefing aura lieu avant le départ de la course, les concurrents devront respecter les consignes qui leur seront données.

L'organisation se réserve le droit d'interrompre la course d'un concurrent pour des raisons de sécurité ou pour des raisons médicales.

V. Annulation

En cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve par l'organisateur (intempérie, raison sanitaire, cas de force majeure, etc.), l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

En cas de demande d'annulation du nageur, un remboursement sera effectué si le concurrent présente un certificat médical, au moins 8 jours avant le départ. Dans les autres cas, seul le report de l'inscription du nageur à l'épreuve de l'année suivante sera proposé par l'organisateur auprès du nageur (si le report à l'année suivante ne convient pas ou plus au nageur aucun remboursement ne sera effectué).

VI. Droits d'image

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation des épreuves, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

VII. Respect et sportivité

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité. Un concurrent pourra être disqualifié en cas de comportement jugé non-sportif par l'organisation de la course.

VIII. Respect de l'environnement

La base nautique est un espace naturel, veuillez le laisser propre et sans déchets quand vous repartez.

L'OIS'EAU LIBRE

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : Base Nautique de Longueil Sainte Marie

Chaussée du Marais - 60126 Longueil Sainte Marie

Répertoire National des Associations (RNA) : W604003620